

# NIHIL ADDENDUM

*par al.jes*

---

[ACCUEIL](#)[ARCHIVES](#)[À PROPOS](#)[RSS](#)

---

## ABSTENEZ-VOUS

Aujourd'hui, en France, c'était jour d'élections. Je ne suis pas allé voter. J'ai entendu ce soir, alors que mes parents écoutaient les résultats, que le taux d'abstention était autour de quarante pour-cent.

Aujourd'hui, quarante pour-cent de ceux qui sont autorisés à participer au choix des nouveaux maîtres ont refusé de faire un tel choix. Je tiens ici à féliciter et remercier tous ceux qui ne sont pas aller voter. Aujourd'hui, vous vous êtes revendiqués du statut de citoyen plutôt que de sujet. Aujourd'hui, vous avez refusé de donner votre voix et avez conservé la possibilité de parler la tête haute, sans vous perdre dans une lutte de camps. Bravo, et merci.

J'aimerais répondre aussi à certaines objections qui me sont souvent faites en période électorale.

- i. Non, je ne suis pas contre le vote. Je suis contre l'élection. Dans une démocratie, le peuple écrit et vote ses lois. Je défends la démocratie réelle et non ce simulacre qu'est le système représentatif.

- ii. Non, le choix des autres ne m'impacte pas en droit. Il m'impacte en fait, mais ne résulte que de l'usage de la force à mon endroit. Accepter de voter n'est pas mieux que ne rien faire, c'est donner raison à ceux qui me font du tort. C'est accepter de céder ma citoyenneté et ma liberté, et avec elles mon avenir.
- iii. Voter blanc ne signifie pas que l'on n'est pas d'accord avec le panel qui nous est présenté. Cela signifie que l'on ne sait pas qui choisir mais qu'on accepte les règles de ce jeu. Dans le même ordre d'idée, ôtez-vous de la tête que l'abstention est une abstention de choix. C'est une abstention d'élection. Un refus du jeu.
- iv. C'est précisément parce que j'ai refusé de voter que je peux m'exprimer. Ceux qui ont donné leur voix l'ont donné à quelqu'un qui s'en servira : ils ne peuvent plus que se taire.
- v. Quand je garde ma voix, je peux en droit m'exprimer tout le temps. C'est très différent de s'exprimer seulement quand on nous en donne l'autorisation. Les votants ont choisi un maître et en sont les sujets. Les abstentionnistes sont des citoyens, sont leurs propres maîtres.
- vi. Oui, en m'abstenant, je ne gouverne pas les autres. Je me gouverne moi-même et c'est bien assez. Ceux qui prétendent me gouverner sans mon autorisation ne sont que des esclavagistes.
- vii. Bien sûr que si je ne donne pas ma voix je n'ai qu'une voix. Une voix parmi sept milliards d'humains. L'Humanité est cacophonique, et c'est beauté que cette multiplicité.
- viii. Si vous donnez votre voix, vous n'êtes pas plus fort. Vous rendez plus fort celui que vous choisirez, mais il n'aura toujours qu'une voix. Une voix plus forte, certes, mais une seule voix. Votre voix à vous, elle s'est évanouie.
- ix. Une confédération d'individus libres, en revanche, est à la fois groupe et somme d'individus. Dit autrement, une véritable démocratie est riche de toutes les voix qui la composent. Vous voulez une chorale, mais pour éviter le canon, vous votez pour des solistes.

- x. Ces solistes veulent être solistes. Ils veulent que vous vous taisiez. C'est pour ça qu'ils vous autorisent à donner le la. Nous, abstentionnistes, n'acceptons pas qu'un petit nombre s'accapare la parole commune.
- xi. Le gouvernement du petit nombre n'est pas la démocratie, mais l'oligarchie. C'est un gouvernement qui s'exerce sur les peuples, contre les individus.
- xii. Quand vous choisissez un maître, quand vous l'élevez, il est un élu. Ce n'est plus un élu de Dieu, un « bien né », mais un « élu du peuple ». Le gouvernement des élus n'est pas la démocratie, c'est l'aristocratie.
- xiii. Pour être élu, il faut se présenter. Dit autrement, pour avoir le pouvoir, il faut le vouloir. Vouloir le pouvoir est une raison suffisante pour ne pas le leur donner.
- xiv. Quand on prétend porter la voix du peuple, on est toujours tôt ou tard confronté entre ses intérêts propres et les intérêts communs. Représenter c'est être en conflit d'intérêt. Vous n'êtes réellement représentés que lorsque vous pouvez imposer des sanctions en cas de tromperie.
- xv. Vous ne pouvez pas imposer de sanctions sur les gouvernants car ce sont les gagnants du jeu électoral qui écrivent les règles. Quand on sait quels sont les enjeux, il est évident qu'ils écrivent les règles à leur avantage. Faire autrement serait inhumain.
- xvi. Malgré tout, ils n'ont que le pouvoir qu'on leur donne. Ils ne sont là que parce qu'assez de gens continuent de jouer à leur jeu. Ils n'ont de force que parce que la police et l'armée continuent à les croire légitime.

Abstentionnistes, lors des élections à venir, continuez, vous êtes formidables. Quant aux autres, si vous voulez recouvrer vos droits légitimes d'êtres humains, abstenez-vous.

Publié le 23.03.2014. [Lien permanent.](#) [Retourner en haut.](#)

©2012 – al.jes, [certains droits réservés...](#)

Réagissez! Écrivez-moi : me @ aljes.me

NIHIL ADDENDUM